

Le Journal des décideurs **L'économiste** du Bénin

AGI SOCIETE DE BOURSE
AFRICAIN DE GESTION ET D'INTERMEDIATION
Immeuble de l'Africaine des Assurances
Face à la Direction de l'Emigration Immigration
01 BP 8568 RB Cotonou
contact@agi-agi.com
+229 21 31 87 33
+229 21 31 60 65

Premier Quotidien Economique du Bénin N° 0997 MISP/DC/SG/DAI/SCC du 25/10/07 E-mail: leconomistbenin1@gmail.com Tél:00229 97096417

www.leconomistebenin.com

Bourse Uemoa

La BRVM ouvre en baisse

La BRVM ouvre sa séance de cotation du jour en baisse par rapport à la séance précédente... • (Page 07)

Réforme de la décentralisation

Etapas franchies et prochains pas à poser au Bénin

Après bientôt deux décennies de mise en œuvre, il est apparu nécessaire et impérieux de revoir certains aspects ... • (Page 11)

Collectivités locales

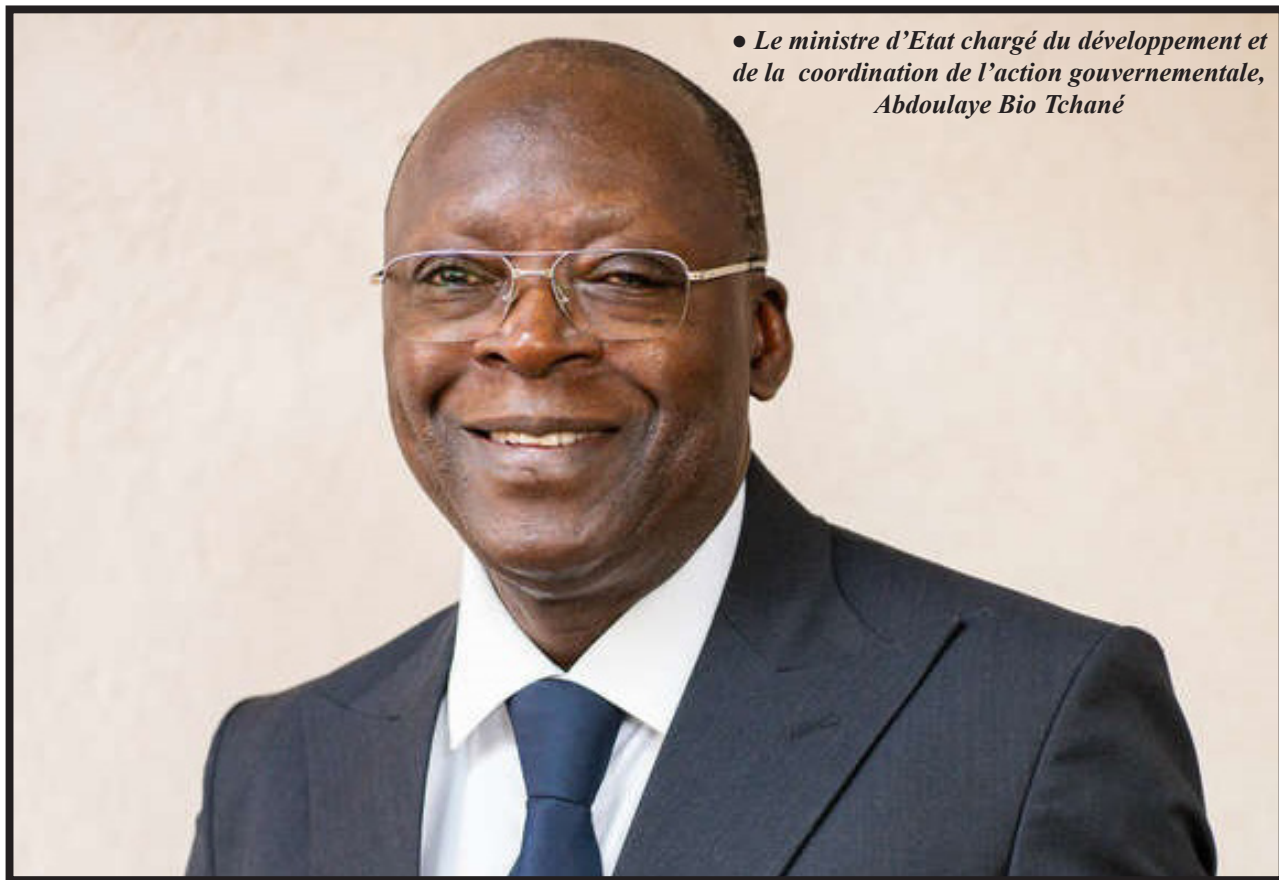
Djougou accueille la réunion statutaire de l'Ancb

Les membres du bureau de l'Association Nationale des Communes du Bénin (Ancb) ont tenu, mardi 20 juillet 2022 à Djougou, leur réunion statutaire ... • (Page 08)



Développement du Bénin

Une vision de planification à l'horizon 2060 en projet



• Le ministre d'Etat chargé du développement et de la coordination de l'action gouvernementale, Abdoulaye Bio Tchane

• (Page 10)

Commercialisation du niébé

Le Ghana, un exemple à suivre en Afrique de l'Ouest

Le Ghana mise sur le développement de sa production du niébé. Ainsi, le pays pourrait devenir le deuxième Etat d'... • (Page 02)

Projet DEFISSOL au Bénin

Une centrale solaire de 25 MW inaugurée avec l'appui de l'UE

La centrale solaire d'Illoulofin (Pobè, Département du Plateau) est désormais ... • (Page 04)

Financement des économies

L'Uemoa lève toutes les sanctions à l'encontre du Mali

Quelques jours après la décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Cedeao, la Commission de l'Uemoa a décidé de la levée ... • (Page 08)

Développement économique

Diversifier les exportations de services, l'invite de la Cnuced aux Etats

Confrontés aux défis socio-économiques engendrés par la pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine ... • (Pages 08)

44^e promotion de médecine de Cotonou

• (Page 03)

JNP collecte 864 poches de sang

Taux de change du Fcfa XOF offert par

L'économiste

Devises étrangères	Dollar (Usd)	Euro	Livre Sterling	Naïra	Cedi	Rand	Yen	Yuan	Dirham (Aed)	Roupie (Inr)
FCfa (XOF)	652.73	655.95	775.87	1.57	80.69	38.18	4.7	97.15	177.73	8.2

Commercialisation du niébé génétiquement modifié

Le Ghana, un exemple à suivre en Afrique de l'Ouest

Le Ghana mise sur le développement de sa production du niébé. Ainsi, le pays pourrait devenir le deuxième Etat d'Afrique de l'Ouest à commercialiser du niébé génétiquement modifié. Ainsi, ce pays constitue un exemple à suivre par les Etats de la sous-région ouest africaine pour le développement économique et durable.

• Abdul Wahab ADO

L'agriculture est le premier secteur de développement pour la plupart de pays africains. Avec la biotechnologie, l'agriculture s'est rapidement développée depuis la dernière décennie. Si la plupart des pays d'Afrique sont encore réticents à adopter les produits des organismes génétiquement modifiés (OGM), les promesses du génie génétique attirent de plus en plus les gouvernements. Au Ghana, par exemple, l'Institut de la recherche agricole de Savannah (SARI) du Conseil de la recherche scientifique et industrielle (CSIR) a soumis une requête à l'Autorité nationale de biosécurité (NBA) pour obtenir l'autorisation de commercialiser une variété de niébé génétiquement modifiée, une première dans l'histoire du pays. L'information a été rapportée le mercredi 13 juillet 2022 par le quotidien Business and Financial Times. Dénommée «PBR», ladite variété est particulièrement résistante aux attaques de parasites dont «Maruca vitrata», principal ravageur de la culture, communément appelé le foreur de gousses. Selon les chercheurs du SARI, ce matériel végétal, s'il est approuvé, permettra aux agriculteurs d'obtenir un rendement de 2 tonnes par hectare pour la légumineuse, soit un niveau quatre fois supérieur à celui des variétés conventionnelles. «Si vous regardez les variétés normales que nous leur distribuons habituellement, nous disons tou-



jours que pour chaque hectare, un agriculteur devrait être capable de récolter pas moins de 20 sacs. Mais sur le terrain, ils sont à peine capables d'obtenir 5 sacs par hectare. Cela signifie qu'ils perdent environ 15 sacs à cause du Maruca Vitrata. Une fois que ce matériel sera disponible, les agriculteurs pourront multiplier leurs rendements par quatre au moins», a déclaré Jerry Nboyine, chercheur principal du projet niébé OGM au CSIR-SARI.

Si en Afrique de l'Ouest, la majorité des pays ne sont pas favorables à l'adoption du niébé PBR, la faiblesse de la production pourrait faire pencher la balance dans l'ex-Gold Coast. En effet, le pays ne produit que 57 000 tonnes de niébé par an, soit environ 3 fois moins que les besoins de consommation qui avoisinent 170 000 tonnes. Pour rappel depuis 2019, le Nigeria est le seul pays de la sous-région qui commercialise le niébé PBR.

En effet, au Bénin, malgré les conditions agroclimatiques favorables au niébé, les rendements sont généralement faibles dans les systèmes traditionnels

de culture, entre 500 kg et 650 kg/ha (INRAB, 1996). Or, dans des conditions favorables, le potentiel de rendement peut atteindre 1200 à 1500 kg/ha. Au Bénin, le niébé est la légumineuse la plus cultivée. Il constitue une source importante de revenu des paysans pauvres. Selon une étude, la production du niébé est déterminée par plusieurs facteurs. Neuf variables au total ont été introduites dans le modèle. Car, l'agriculture est le premier secteur économique du Bénin après celui des services. Elle contribue pour 32,7 % en moyenne au PIB, 75 % aux recettes d'exportation, 15 % aux recettes de l'État et fournit environ 70 % des emplois. Elle contribue aussi et surtout à assurer la sécurité alimentaire du pays. Bien que le Bénin dispose des conditions agroclimatiques favorables au niébé, une politique pour augmenter la production comme ce fut le cas de certains produits agricoles tels que le maïs, le soja, le haricot rouge etc, pourrait avoir des retombées pour l'économie béninoise et les autres pays de l'Afrique de l'Ouest.

AUX DECIDEURS...

Africain, malheur de lui-même !

En 1986, l'essayiste et historien français d'origine malienne Tidiane Diakité publiait : L'Afrique malade d'elle-même. 24 ans plus tôt en 1962, l'agronome français, René Dumont connu pour son combat pour le développement rural des pays pauvres et son engagement écologiste publiait : L'Afrique noire est mal partie. Les deux titres si proches par la sémantique abordent pratiquement la même thématique et aboutissent au même réquisitoire. Les deux auteurs décrivent méthodiquement les handicaps du continent africain, les problèmes de corruption, les conséquences de la décolonisation. René Dumont dresse un constat peu encourageant de l'Afrique sub-saharienne qu'il parcourt et observe. Dans un contexte de décolonisation optimiste, sa voix de théoricien mais aussi d'homme de terrain s'élève à contre-courant des discours et des pratiques des élites issues des indépendances, pour sommer les Africains de reprendre en main leur agriculture en parvenant notamment à établir une culture vivrière locale - et à éradiquer ainsi la faim. L'Afrique noire est mal partie demeure une référence dans les débats sur la suffisance alimentaire en Afrique sub-saharienne. Charlotte Paquet Dumont replace l'œuvre dans son contexte tandis qu'Abdou Diouf et Jean Ziegler, dans les deux préfaces à cette édition, examinent l'analyse de René Dumont dans l'évolution de cinq décennies.

Tidiane Diakité dans L'Afrique malade d'elle-même abonde dans le même esprit en dénonçant les flatteries des pays plus avancés qui ignorent ou feignent d'ignorer certaines réalités. La France à qui un si long commerce de l'Afrique noire aurait dû permettre d'être au fait de certaines réalités intimes du continent africain se complaît dans une attitude qu'on ne peut guère qualifier d'attitude de vérité à l'égard de l'Afrique. Cette attitude se résume par des flatteries continues ; on parle alors de sérieux dans des pays où il existe tout sauf le sérieux ; on parle de progrès là où le déclin est manifeste ; on qualifie de courageux un peuple qui consacre le plus clair de son temps à danser, à boire et à mendier.

Aujourd'hui encore, en plein 21ème siècle, c'est l'ex DG de la Banque Régionale de Solidarité (BRS) du Burkina Faso qui revient sur la même réalité en dénonçant la mentalité rétrograde des Africains. « Le plus grand défi dans nos entreprises de fabrication n'est pas la puissance ou l'infrastructure, le plus grand défi est d'obtenir un personnel honnête », raconte le banquier. Il comprend aujourd'hui pourquoi les entreprises africaines comme le groupe Dangote embauchent les Indiens alors qu'il y a beaucoup d'Africains au chômage. En fait, l'Africain d'aujourd'hui n'est pas prêt à s'affranchir des idées qui le retardent. En effet dans une entreprise, tous les agents semblent avoir pour mission de voler autant que possible, de gonfler des factures, enregistrant moins que le nombre réel d'unités produites.

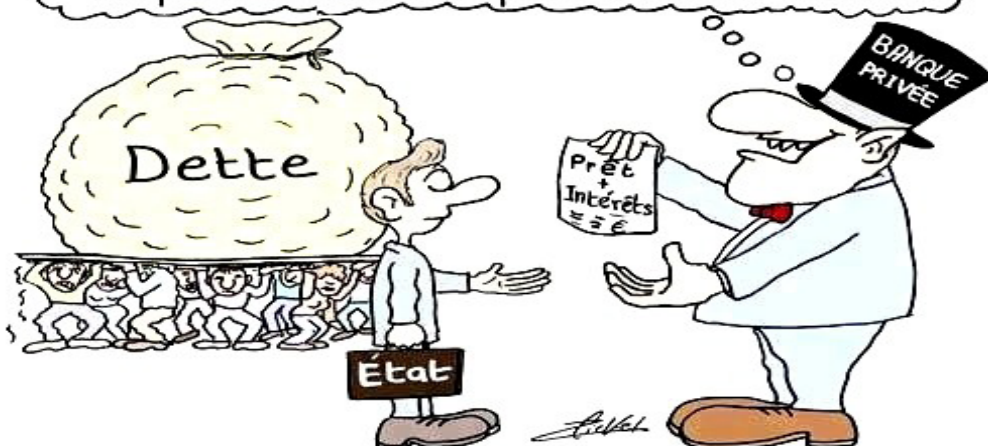
Le pire dans tout cela, c'est que toutes les fraudes ne sont pas commises par une seule personne. Ce sont généralement de nombreux membres du personnel qui s'entendent les uns avec les autres, de la production aux ventes, en passant par les finances, même la direction. Il y a de quoi faire changer d'avis à ceux qui faisaient de procès au groupe Dangoté. La situation est devenue si mauvaise à un moment donné que pour ces derniers, les principaux critères pour embaucher du personnel n'étaient plus la compétence ou les certificats, mais l'honnêteté. Au moins, les compétences et les aptitudes peuvent être acquises, mais une fois que vous êtes malhonnête, vous êtes irrécupérable. Nous nous plaignons toujours de l'économie et du fait qu'il n'y a pas d'emplois. Je connais des gens à l'étranger qui auraient adoré créer des entreprises créatrices d'emplois en Afrique, mais ils ne le peuvent pas parce qu'ils ne peuvent pas demander à une personne de confiance de la diriger. Les regrets de Karim Koné.

Jean-Claude KOUAGOU

Cari du jour

L'incroyable escroquerie

Je prête du virtuel pour récolter du réel.



Eco secret

Cameroun : 178 milliards de FCFA d'émissions de titres publics prévus au 3^{ème} trimestre 2022

L'Etat du Cameroun retournera sur le marché des titres publics au cours de ce troisième trimestre en sollicitant l'épargne de tous les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Selon le calendrier prévisionnel des émissions des titres publics publié par le ministère des Finances, entre juillet et septembre, cinq émissions sont prévues sur le marché de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) avec pour objectif de mobiliser une enveloppe de 178 milliards de FCFA (275 millions de dollars).

PARTICIPATION DE JNP À LA COLLECTE DE SANG DE LA 44^{ème} PROMOTION DE MÉDECINE DE COTONOU



Grâce à vous, la 44^{ème} promotion de médecine de cotonou a réussi à collecter 864 poches de sang.

Un grand merci à tous !

Projet DEFISSOL au Bénin

Une centrale solaire de 25 MW inaugurée avec l'appui de l'UE

La centrale solaire d'Illoulofin (Pobè, Département du Plateau) est désormais opérationnelle. Le Ministre de l'Energie, Dona Jean-Claude Houssou ; l'Ambassadeur de France au Bénin, Marc Vizy et l'Ambassadrice de l'Union européenne au Bénin, Sylvia Hartleif, ont procédé, mardi 19 juillet 2022, à l'inauguration de l'infrastructure photovoltaïque de 25 MWc.

● Félicienne HOUESOU

La centrale solaire construite par le groupement Eiffage Energie Services Clemessy / RMT dans le cadre du projet DEFISSOL fournira 35 GWh/an d'électricité. Cette capacité permet de couvrir la consommation d'environ 180 000 personnes et réduit ainsi les émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 23 000 tonnes de CO₂ par an sur une période de 25 ans. L'engagement de l'Union européenne (UE) est en ligne avec la dimension extérieure du « Pacte Vert » européen et la stratégie d'investissement « Global Gateway ». Cette nouvelle stratégie européenne s'appuie sur des partenariats ambitieux, modernes et tournés vers l'avenir, dans le monde entier et surtout en Afrique. Dans son allocution, l'Ambassadrice de l'Union européenne au Bénin, Sylvia Hartleif, a déclaré que la nouvelle centrale solaire aura un impact significatif direct sur l'assurance d'un approvisionnement énergétique régulier, sécurisé et moins coûteux pour le pays et sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. « L'inauguration que nous célébrons aujourd'hui est un jalon important dans la production et la distribution d'une électricité propre, durable et moderne pour tous les Béninois, illustrant l'engagement fort du



Bénin à améliorer l'accès à l'énergie, à lutter contre le changement climatique et à créer des emplois au niveau local... Et cela est un résultat concret de notre partenariat dont nous pouvons tous être fiers », a-t-elle souligné. A l'en croire, la réalisation de cette infrastructure va au-delà de la mise en service de la centrale solaire: « C'est la preuve de l'engagement de toutes les parties prenantes d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité de l'énergie pour l'ensemble de la population béninoise, avec une importance particulière accordée à la promotion des énergies renouvelables », dira l'ambassadrice. La mise en service de la plus grande centrale solaire photovoltaïque est le livrable principal du projet DEFISSOL. D'un montant total de près de 40 milliards de FCFA (60,5 millions d'euros), le projet DEFISSOL est cofinancé à hauteur de 32,8 milliards FCFA par l'Agence Française de Développement et

de 6,7 milliards FCFA par l'Union européenne et fait partie de l'Initiative Équipe Europe Bénin « Investir dans l'énergie verte ». Le projet prévoit d'une part, la construction d'une centrale photovoltaïque de 25 mégawatts dans la commune de Pobè, la première centrale solaire d'envergure au Bénin et l'une des plus importantes d'Afrique de l'Ouest et d'autre part, la modernisation du système informatique de la SBEE. A travers le projet FOR-SUN, également cofinancé par l'Agence Française de Développement et l'Union européenne à hauteur de 36 milliards FCFA, la capacité de cette centrale sera étendue à 50 MWc à l'horizon 2023.

Un accès fiable à l'électricité

La nouvelle stratégie européenne s'appuie sur des partenariats ambitieux et modernes et vise à stimuler des liens intelligents, propres et sûrs dans les secteurs de

l'énergie, du numérique et des transports et à renforcer les systèmes de santé, d'éducation et de recherche dans le monde entier. La coopération de l'Union européenne dans le secteur de l'énergie au Bénin intervient notamment à deux niveaux: l'appui institutionnel et le renforcement des capacités des acteurs du secteur de l'énergie et la promotion des investissements dans les secteurs porteurs de l'accès à l'électricité, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique pour une enveloppe globale de plus 70,8 milliards de FCFA sous forme de don. La semaine dernière, l'Union européenne a signé 3 Conventions de Financement avec le Gouvernement du Bénin dans les domaines de l'énergie propre et verte, la promotion de l'entrepreneuriat et la protection de la biodiversité et l'agroécologie pour un montant de 24,5 millions d'Euros, soit plus de 16 milliards de Francs CFA. C'est l'aboutissement d'un processus de formulation qui a démarré depuis l'adoption à fin 2021 du document stratégique de programmation pluriannuelle 2021-2027 de l'UE, qui s'aligne bien avec les priorités du Gouvernement et la mise en œuvre du PAG II. Notons que les énergies renouvelables présentent un potentiel important dans le développement durable d'un pays. L'accès universel à l'énergie est l'un

des principaux moteurs de la lutte contre le changement climatique, la garantie d'une croissance économique durable et inclusive qui répond aux besoins humains fondamentaux. S'inscrivant parfaitement dans la stratégie de développement du secteur de l'Énergie au Bénin et dans la stratégie européenne d'investissement « Global Gateway », le projet DEFISSOL vise à assurer un approvisionnement énergé-

tique régulier, sécurisé et moins coûteux, notamment en diversifiant les sources de production d'électricité. De façon spécifique, il viendra contribuer à renforcer l'autonomie énergétique du Bénin, baisser le coût de l'électricité pour les ménages, réduire les émissions de gaz à effet de serre (à hauteur de 23 000 tonnes de CO₂ par an sur une durée de 25 ans) et à améliorer la pérennité financière de la SBEE.

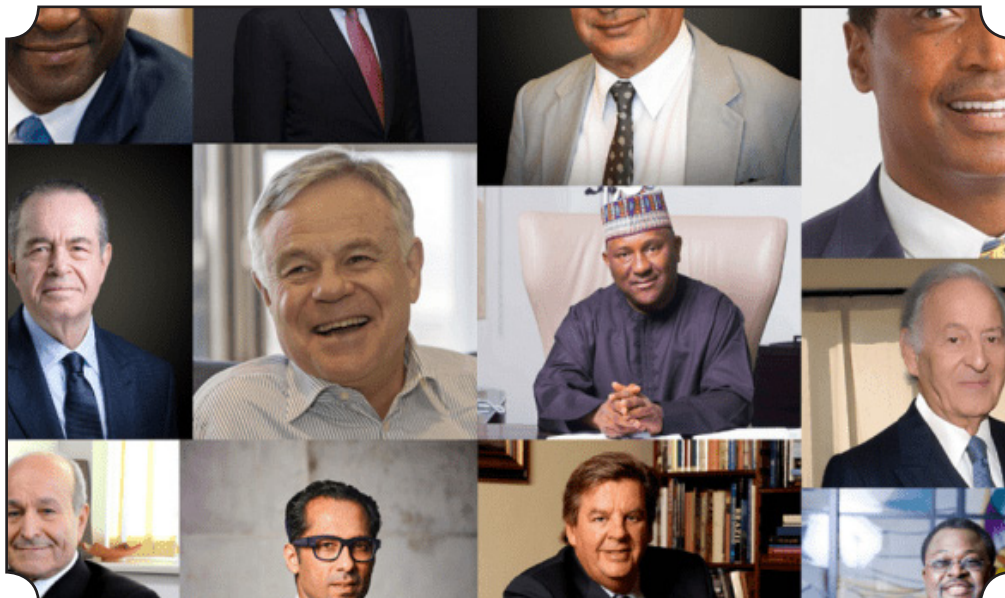


Richesse

La fortune des milliardaires africains bondit de 16,5% !

Ils sont gagnants quelle que soit la météo économique, crise ou pas. « Ils », ce sont les milliardaires. Selon une étude du cabinet singapourien Wealth-X, l'Afrique comptait 46 milliardaires disposant d'une fortune cumulée de 104 milliards de dollars à fin 2021.

Le nombre d'Africains disposant d'une fortune plus ou moins égale à 1 milliard de dollars a augmenté de 4,5% en 2021. En revanche, leur patrimoine cumulé a progressé de 16,5% par rapport à l'année 2020. Selon Wealth-X, la forte croissance de la fortune des milliardaires africains s'explique essentiellement par la reprise de la demande mondiale qui a stimulé les revenus des entreprises et les cours des matières pre-



mières. Au niveau mondial, la population des milliardaires est estimée à 3.311 personnes, en hausse de 3,3 %, soit 1,2 point en moins que la progression observée sur le continent africain. Leur patrimoine cumulé a enregistré une progression de 17,8%, à 11.800 milliards de dollars. Cette forte croissance a été soutenue par la reprise de l'économie mondiale après le Covid-19 et le rebond des introductions en bourse. L'Amérique du Nord demeure la

région qui concentre le plus de milliardaires dont 1.035 super-riches, dont le patrimoine cumulé s'élève à 4.581 milliards de dollars. En Europe, on dénombre 954 milliardaires détenant une fortune cumulée de 3.113 milliards de dollars contre 899 milliardaires en Asie. Selon les consultants du cabinet Wealth-X, le quinté de pays suivants abritent le plus de milliardaires : les Etats-Unis, la Chine, l'Allemagne, l'Inde et le Royaume-Uni.

Indicateurs économiques du Bénin

Indicateurs de croissance

Indicateur de croissance	2015	2016	2017	2018 (e)	2019 (e)
PIB (milliards USD)	8,30	8,58 e	9,41 e	10,62	11,56
PIB (croissance annuelle en %, prix constant)	2,1	4,0 e	5,4 e	6,0	6,3
PIB par habitant (USD)	764 e	771 e	826 e	910	969
Endettement de l'Etat (en % du PIB)	42,425	50,267	53,364 e	53,557	51,546
Taux d'inflation (%)	0,3	-0,8	2,0 e	2,1	2,0
Balance des transactions courantes (milliards USD)	-0,70	-0,62 e	-0,82 e	-0,75	-0,80
Balance des transactions courantes (en % du PIB)	-8,4	-7,2 e	-8,7 e	-7,1	-6,9

Source : FMI - World Economic Outlook Database - Dernières données disponibles. Note : (e) Donnée estimée

Indicateurs monétaires	2013	2014	2015	2016	2017
Franc CFA BCEAO (XOF)- Taux de change annuel pour 1 EURO	630,96	630,63	631,22	630,86	531,31

Source : Banque Mondiale - Dernières données disponibles.

Les principaux secteurs économiques

Répartition de l'activité économique par secteur	Agriculture	industrie	Services
Emploi par secteur (en % de l'emploi total)	43,2	18,5	38,3
Valeur ajoutée (en % du PIB)	25,6	23,4	51,1
Valeur ajoutée (croissance annuelle en %)	4,4	4,5	3,6

Source : Banque Mondiale - Dernières données disponibles.

Les indicateurs de Commerce

Indicateurs du commerce extérieur	2012	2013	2014	2015	2016
Importations de biens (millions USD)	2.339	3.010	3.823	3.028	2.251
Exportations de biens (millions USD)	1.443	1.982	2.563	2.032	1.354
Importations de services (millions USD)	575	761	884	n/a	712
Exportations de services (millions USD)	414	500	456	n/a	382
Importations de biens et services (croissance annuelle en %)	12,3	30,0	16,1	-8,4	1,4
Exportations des biens et services (croissance annuelle en %)	24,1	20,7	24,8	-10,1	7,0
Balance commerciale (hors services) (millions USD)	-559	-612	-710	-505	-669
Commerce extérieur (en % du PIB)	59,7	69,5	76,5	68,0	70,2
Importations de biens et services (en % du PIB)	35,1	41,3	44,5	39,8	39,7
Exportations des biens et services (en % du PIB)	24,6	28,2	32,1	28,2	30,5

Source : OMC - Organisation Mondiale du Commerce ; Banque Mondiale, dernières données disponibles

Principaux pays partenaires

Principaux clients (% des exportations)	2015
Inde	13,0 %
Niger	9,6 %
Malaisie	8,8 %
Singapour	7,9 %
Vietnam	7,5 %
Bangladesh	7,4 %
Nigeria	6,3 %
Chine	5,3 %
Indonésie	3,7 %
Pakistan	2,8 %

Source : Comtrade, dernières données disponibles

Principaux fournisseurs (% des importations)	2015
France	11,7 %
Chine	10,8 %
Inde	9,8 %
Togo	8,5 %
Thaïlande	7,7 %
Espagne	6,0 %
Belgique	4,9 %
Etats-Unis	3,3 %
Nigeria	3,3 %
Pays-Bas	3,2 %

Source : Comtrade, dernières données disponibles

Investissement

Les IDE en chiffres

	Bénin	Afrique Subsaharienne	Etats-Unis	Allemagne
Index de transparence des transactions*	7,0	5,0	7,0	5,0
Index de responsabilité des managers**	1,0	4,0	9,0	5,0
Index de pouvoir des actionnaires***	5,0	5,0	4,0	8,0
Index de protection des investisseurs****	4,0	4,3	6,5	6,0

Source : Doing Business - Dernières données disponibles.

Note : *Plus l'index est grand, plus les transactions sont transparentes. **Plus l'index est grand, plus les managers sont personnellement responsables. *** Plus l'index est grand, plus les actionnaires ont le pouvoir de défendre leur droit. **** Plus l'index est grand, plus la protection des actionnaires est importante.

	2014	2015	2016
Investissement Direct Etranger			
Flux d'IDE entrants (millions USD)	405	150	161
Stocks d'IDE (millions USD)	1.607	1.666	1.690
Nombre d'investissements Greenfield***	1	5	0
IDE entrants (en % de la FBCF****)	14,6	6,8	7,7
Stock d'IDE (en % du PIB)	16,5	20,1	19,7

Source : CNUCED - Dernières données disponibles.

Note : * L'indicateur de Performance de la CNUCED est basé sur un ratio entre la part du pays dans le total mondial des IDE entrants et sa part dans le PIB mondial. ** L'indicateur de Potentiel de la CNUCED est basé sur 12 indicateurs économiques et structurels tels que le PIB, le commerce extérieur, les IDE, les infrastructures, la consommation d'énergie, la R&D, l'éducation, le risque pays. *** Les investissements greenfield correspondent à la création de filiales ex-nihilo par la maison mère. **** La formation brute de capital fixe (FBCF) est un indicateur mesurant la somme des investissements, essentiellement matériels, réalisés pendant une année.

PIB	dernier	Référence	Précédent
Taux de croissance annuelle du PIB	5,5	Mars 2018	5,5
PIB	9.27 milliards USD	Déc 2017	8.57
Pib par habitant	860 USD	Déc 2017	837
Pib par habitant Ppp	2064 USD	Déc 2017	2010
Prix constant du Pib	4095 de FCFA- Milliards	Déc 2016	3939
Pib de l'agriculture	855 de FCFA- Milliards	Dec 2016	878
Pib de la fabrication	874 de FCFA- Milliards	Dec 2016	779
Pib du secteur des mines	14.7 de FCFA- Milliards	Dec 2016	10.7
Pib de l'administration publique	316 de FCFA- Milliards	Déc 2016	315
Pib des services	1510 de FCFA- Milliards	Déc 2016	1491

Source : trading economics

Tarifs	Dernier	Référence	Précédent
Taux d'inflation	0.8%	Mai 2018	1.9
L'inflation alimentaire	1.8%	Mai 2018	5.3
Indice des prix à la consommation	113 Index-Points	Mai 2018	113
CPI Housing Services publics	115 Index-points	Mai 2018	115
CPI Transport	114 Index-Points	Mai 2018	114

Source : trading economics

Argent	Dernier	Référence	Précédent
taux d'intérêt	4.5%	Juin 2018	4.5
Fort taux d'intérêt	6.93%	Déc 2016	6.99
Taux interbancaire	5.08%	Mai 2018	3.75

Source : trading economics

Commerce	dernier	Référence	Précédent
Balance commerciale	-190 FCFA – Milliards	Mars 2018	-408
Exportations	147 FCFA – Milliards	Mars 2018	82.05
Importations	338 FCFA – Milliards	Mars 2018	490
Compte courant	-809 USD million	Dec 2016	-745
Compte courant par rapport au PIB	-7.1%	Dec 2016	-6.5
Indice de terrorisme	0	Dec 2016	0

Source : trading economics

Gouvernement	dernier	Référence	Précédent
La dette publique au PIB	23.2%	Dec 2016	21.3
Budgets du gouvernement	-5.8% of GDP	Dec 2017	-6.2
Cote de crédit	30	-	-
Dépenses militaires	112 USD Million	Dec 2017	79.58

Source : trading economics

Entreprise	dernier	Référence	Précédent
Vitesse Internet	1517KBps	Mars 2017	1642
Adresses IP	5580 IP	Mars 2017	5652
Utilisation de la capacité	57.9%	Mars 2018	63.4
Indice de compétitivité	3.47 points	Dec 2018	3.47
Compétitivité rang	120	Dec 2018	124
Indice de la corruption	39 Points	Dec 2017	36
Corruption rang	85	Dec 2017	95
Facilité de faire des affaires	151	Dec 2017	155
Production industrielle	5.4%	Mars 2018	26.6
Indice économique avancée	0.8%	Fev 2018	0.7

Notation

Bloomfield réattribue la note A- à la BOA Sénégal

Comme en 2021, Bloomfield Investment Corporation a attribué à nouveau la note de long terme A- avec une perspective stable à la Bank Of Africa (BOA), filiale du groupe bancaire du même nom, a annoncé cette agence de notation basée à Abidjan. Bloomfield a aussi réattribué la note de court terme A1- avec une perspective stable. Sur le long terme, c'est la qualité de crédit élevée qui est soulignée par Bloomfield pour justifier la notation et la perspective qui lui est attachée. « Les facteurs de protection sont bons », avancent encore les dirigeants de Bloomfield ajoutant toutefois que les facteurs de risques sont plus variables et plus importants en période de pression économique. Sur le court terme, Bloomfield évoque « la certitude de remboursement en temps opportun élevée » comme justification à la note décernée à la BOA Sénégal. L'équipe de notation souligne que les facteurs de liquidité sont forts et soutenus par de bons



facteurs de protection des éléments essentiels. En plus de cet aspect, Bloomfield est convaincue que les facteurs de risque de la BOA Sénégal sont très faibles. La notation de la BOA Sénégal est basée sur un certain nombre de facteurs positifs. Parmi ceux-ci, il y a la reprise économique au Sénégal favorisant la dynamique des activités de la banque (de crédit et de collecte), le dispositif de gestion des risques globalement conforme aux exigences réglementaires et une reprise de la stratégie de transformation bilanciale, axée sur l'accompagnement de la clientèle Particuliers et PME.

Cependant, Bloomfield n'a pas manqué de relever deux principaux facteurs de fragilité de la notation. L'équipe de notation a mis en exergue « une forte évolution du coût du risque en lien avec l'accentuation des efforts de provisionnement et un environnement socio-politique tendu ». Au 31 décembre 2021, la BOA Sénégal a réalisé un bénéfice après impôts de 11,070 milliards de FCFA, soit une progression de 44,38% par rapport à 2020. Son total bilan a, pour sa part connu une hausse de 11,52% à 626,289 milliards de FCFA.

FinancialAfrik

Aérien

Deux accords signés pour revaloriser les salaires minimums

Deux accords visant à revaloriser l'ensemble des salaires minimums dans le transport aérien et à simplifier la grille de classification de la branche ont été signés par les partenaires sociaux, a annoncé mercredi la Fédération nationale de l'aviation et de ses métiers (FNAM). Ces accords ont été signés "par quatre des cinq organisations syndicales représentatives au sein de la branche à savoir la CFDT, la CGT, la CFE-CGC et l'UNSA" qui pèsent à elles toutes 75% des voix, s'est réjoui la FNAM, principale organisation professionnelle du secteur aérien. Personnels au sol concernés Le nouvel accord salarial concerne les personnels au sol et non les personnels navigants, et s'assimile à un rattrapage alors que le Smic a augmenté sensiblement récemment, et que tout le secteur est perturbé cet été par des pénuries de personnel et des grèves d'hôtesse, stewards ou pilotes dans les compagnies aériennes. Cet accord prévoit une revalorisation des sept premiers



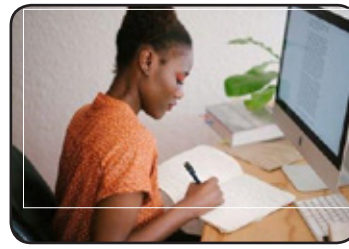
niveaux de salaire de la grille à hauteur de 6%, "soit une augmentation annuelle entre 1.100 euros et 1.417 euros pour les salariés sur ces premiers niveaux", indique la FNAM. C'est la deuxième fois cette année que les minima de la branche sont réévalués. "En janvier dernier, la FNAM avait entériné un premier accord salarial visant à revaloriser les plus bas salaires de la grille au regard de l'impact de la hausse du Smic", a rappelé l'organisation patronale. Smic réévalué Cette fois-ci, c'est la hausse du 1er mai dernier qui a été répercutée. Avec ce nouvel accord, la rémunération mi-

nimale d'un salarié du premier échelon est portée "à plus de 11% au-dessus du Smic annuel actuel", assure la FNAM. Le Smic doit à nouveau être réévalué de 2,01% au 1er août en raison de l'inflation qui s'est portée à 5,8% en juin. La déléguée générale adjointe en charge des affaires sociales à la FNAM, Hélène Clavé, s'est réjoui de la signature de ces deux accords. Elle a salué un dialogue social de qualité "qui a permis de trouver un compromis malgré le contexte économique fragile, instable et incertain du secteur", selon un communiqué.

20 minutes

Conférence économique africaine

Les chercheurs invités à soumettre leurs articles pour l'édition 2022



Les organisateurs de la Conférence économique africaine lancent un appel à contribution pour des travaux de recherche et des documents d'orientation portant sur le thème de l'événement, « Soutenir un développement sensible aux changements climatiques en Afrique ». L'édition 2022 de la Conférence se déroule du 9 au 11 décembre, à Port Louis, en île Maurice. Comme chaque année, elle est organisée par la Banque africaine de développement, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique et le Programme des Nations unies pour le développement. L'appel à contributions est sous-tendu par la nécessité de remédier à la vulnérabilité de l'Afrique au changement climatique grâce à des solutions innovantes ; et d'accélérer les investissements via des stratégies de croissance verte. Les experts ne cessent d'alerter : la plupart des Africains et des économies africaines souffriront d'événements météorologiques extrêmes, devenus plus fréquents et plus graves, causant des dommages à l'agriculture, au tourisme, aux villes, aux infrastructures, aux systèmes d'eau et d'énergie, et même au secteur extractif. L'appel à contributions porte sur les quatre sous-thèmes suivants : Transitions énergétiques justes dans les économies africaines. Changement climatique et agriculture. Industrialisation intelligente sur le plan climatique de l'Afrique et Gouvernance intelligente face au changement climatique. Les jeunes chercheurs africains sont incités à soumettre leurs travaux, afin de les partager avec un public plus large, gagner en connaissances auprès de chercheurs plus expérimentés et élargir leurs réseaux. La conférence souhaite recevoir des contributions axées sur les politiques et les solutions, liées au thème, et fondées sur des travaux empiriques étayés. Les communications doivent porter sur des mécanismes innovants, auxquels les pays africains pourraient recourir pour mobiliser des ressources financières afin d'atténuer les risques climatiques et s'y adapter. Après évaluation de toutes les contributions de la conférence, un jury sélectionnera la meilleure œuvre. L'auteur distingué sera primé lors d'une cérémonie de remise de prix. Un numéro spécial de la Revue africaine de développement publiera les travaux sélectionnés. Les directives sur les soumissions sont disponibles sur le site web de la conférence. Les auteurs intéressés doivent soumettre leurs communications à aec2022@afdb.org, avant le 30 août 2022.

Véhicules en Afrique

Mitsubishi Motors relance la production pour bénéficier des avantages de la Zlecaf

L'usine kényane du constructeur automobile japonais, Mitsubishi Motors, devrait se spécialiser dans la production du pick-up L200, en association avec des partenaires locaux. Le constructeur automobile japonais Mitsubishi Motors prévoit d'inaugurer, début août prochain, une usine de production de véhicules au Kenya pour servir les marchés voisins, a rapporté l'hebdomadaire économique Nikkei Asia le dimanche 17 juillet, citant un dirigeant du groupe. « Mitsubishi reprendra ses activités de fabrication en Afrique après une interruption d'environ dix ans, et cherchera initialement à se développer sur le marché kényan en association avec des partenaires locaux », a déclaré Takao Kato (photo), directeur général et président du conseil d'administration de Mitsubishi Motors. Selon lui, le groupe envisage d'exporter les véhicules produits au Kenya vers des marchés voisins pour tirer profit de la suppression des droits de douane, prévue par l'accord relatif à la mise en place de la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf). L'usine kényane de Mitsubishi Motors qui marquera la reprise de la production de véhicules par le groupe japonais sur le continent, depuis la fermeture de son usine sud-africaine en 2011, produira essentiellement le pick-up L 200, en collaboration avec les entreprises locales Associated Vehicle Assemblers et Simba. Détenant plus de 40 % du marché de la production automobile pour le compte de plusieurs constructeurs au Kenya, Associated Vehicle Assemblers assurera l'assemblage des pièces détachées du pick-up L 200 importées de l'usine de Mitsubishi en Thaïlande, tandis que Simba se chargera de la commercialisation de ces véhicules. Mitsubishi Motors envisage d'augmenter ultérieurement la proportion de pièces produites localement, pour réduire ses coûts de production.



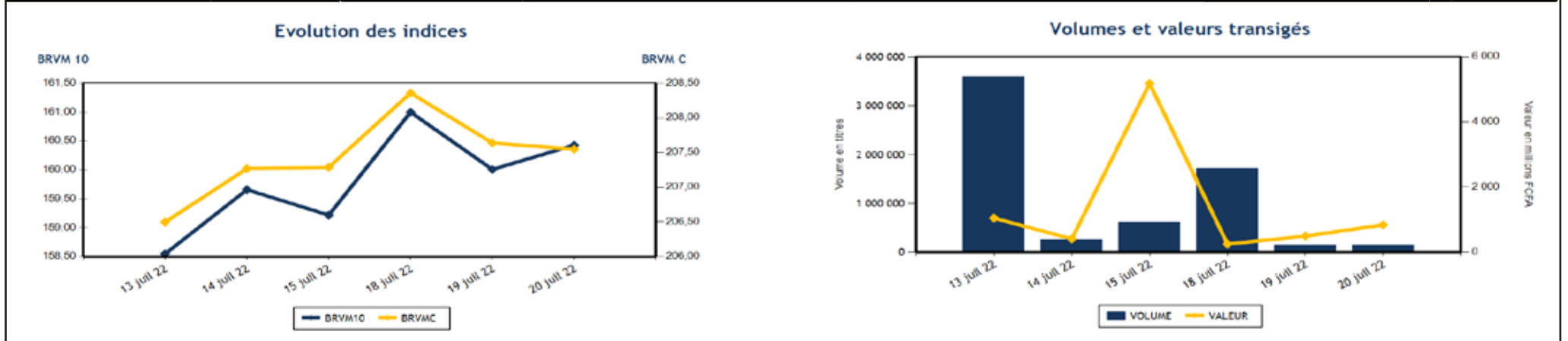
Pharmacie électronique

Le Ghana a lancé sa première plateforme nationale

Les autorités ghanéennes sont engagées depuis quelques années dans un projet de numérisation du pays. L'objectif est d'accélérer l'adoption des technologies numériques et l'innovation par les secteurs productifs clés de l'économie. Le Ghana s'est doté de sa première plateforme de pharmacie électronique à l'échelle nationale. L'annonce a été faite par la présidence du pays, le lundi 18 juillet sur son site Internet. Dénommée « plateforme nationale de pharmacie électronique (NEPP) », elle est constituée d'une fusion numérique de plusieurs pharmacies agréées dans tout le pays. L'initiative permettra aux populations « d'avoir accès aux médicaments prescrits et de les acheter en passant une commande avec un téléphone mobile via l'application de la pharmacie électronique, le site Web ou un code court, et de se faire livrer le médicament à l'endroit demandé », indique la note gouvernementale. « L'introduction de la plateforme nationale d'e-pharmacie est destinée à rendre les médicaments disponibles de manière sûre et sécurisée, à réduire le poids des coûts et à gagner du temps », a expliqué le vice-président de la République, le Dr Mahamudu Bawumia.

Ecofin du 20 Juillet 2022

BRVM 10	160,43	 BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE N° 138 mercredi 20 juillet 2022 Site : www.brvm.org	BRVM Composite	207,55
Variation Jour	↑ 0,26 %		Variation Jour	↓ -0,04 %
Variation annuelle	↑ 4,51 %		Variation annuelle	↑ 2,61 %



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	6 247 624 772 801	-0,04 %
Volume échangé (Actions & Droits)	95 478	-30,13 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	368 438 190	-17,05 %
Nombre de titres transigés	43	2,38 %
Nombre de titres en hausse	11	22,22 %
Nombre de titres en baisse	16	-20,00 %
Nombre de titres inchangés	16	23,08 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	8 008 418 851 030	-0,02 %
Volume échangé	45 724	856,97 %
Valeur transigée (FCFA)	469 830 811	867,23 %
Nombre de titres transigés	8	-11,11 %
Nombre de titres en hausse	0	-100,00 %
Nombre de titres en baisse	1	0,00 %
Nombre de titres inchangés	7	75,00 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
UNILEVER CI (UNLC)	5 700	5,85 %	16,56 %
CROWN SIEM CI (SEMC)	740	5,71 %	-3,27 %
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE (SIBC)	4 470	3,95 %	12,17 %
SITAB CI (STBC)	6 000	3,27 %	-2,91 %
BANK OF AFRICA CI (BOAC)	5 050	1,00 %	-13,75 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SICOR CI (SICC)	8 395	-7,39 %	63,96 %
VIVO ENERGY CI (SHEC)	850	-3,41 %	-1,16 %
SOLIBRA CI (SLBC)	145 000	-2,68 %	-7,05 %
BANK OF AFRICA ML (BOAM)	1 580	-2,47 %	6,40 %
TOTAL SN (TTLS)	2 350	-2,08 %	18,99 %

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	12	114,50	0,10 %	3,99 %	10 694	39 903 480	27,24
BRVM - SERVICES PUBLICS	4	464,56	-0,07 %	3,50 %	11 983	138 664 975	9,33
BRVM - FINANCES	15	77,54	0,25 %	0,53 %	59 967	126 560 330	7,51
BRVM - TRANSPORT	2	412,11	0,00 %	-33,76 %	1 014	1 696 440	6,60
BRVM - AGRICULTURE	5	334,88	0,10 %	37,64 %	4 768	47 925 695	6,61
BRVM - DISTRIBUTION	7	373,46	-1,72 %	-8,34 %	6 157	12 473 835	29,13
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	1 665,74	-1,46 %	84,93 %	895	1 213 435	16,21
BRVM - PETITES CAPITALISATIONS	-	-	-	-	-	-	-

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
Ratio moyen de liquidité	6,03	
Ratio moyen de satisfaction	8,65	
Ratio moyen de tendance	143,48	
Ratio moyen de couverture	69,70	
Taux de rotation moyen du marché	0,01	
Prime de risque du marché	6,33	
Nombre de SGI participantes	29	

Définitions

Volume moyen annuel par séance = Volume annuel échangé / nombre de séances
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)

Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capi flottante)
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
 Prime de risque du marché = (1 / Le PER moyen du marché) - Le taux de référence actuel des emprunts d'Etat



CÔTE D'IVOIRE
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Côte d'Ivoire
Palais de la Chambre de Commerce, Industrie et d'Agriculture de Côte d'Ivoire
01 BP 2002 Abidjan 01
Tél : (229) 20 21 50 90
Fax : (229) 20 21 50 91




SENEGAL
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Sénégal
11 BP 2000 Dakar
Tél : (229) 84 80 14 90
Fax : (229) 84 80 14 91



GHANA
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Ghana
11 BP 2000 Accra
Tél : (229) 84 80 14 90
Fax : (229) 84 80 14 91



CAMEROUN
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Cameroun
11 BP 2000 Yaoundé
Tél : (229) 84 80 14 90
Fax : (229) 84 80 14 91



CÔTE D'IVOIRE
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Côte d'Ivoire
11 BP 2002 Abidjan 01
Tél : (229) 20 21 50 90
Fax : (229) 20 21 50 91



SENEGAL
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Sénégal
11 BP 2000 Dakar
Tél : (229) 84 80 14 90
Fax : (229) 84 80 14 91



CÔTE D'IVOIRE
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Côte d'Ivoire
11 BP 2002 Abidjan 01
Tél : (229) 20 21 50 90
Fax : (229) 20 21 50 91

BRVM - BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES
 BRVM - Société Anonyme au capital de 3.062.040.000 CFA - RC : CI - ABJ - 1997 - B - 208435 - CC : 9819725 - E
 Siège Social : Abidjan - CÔTE D'IVOIRE. Adresse : 18, Rue Joseph ANOMA (Rue des Banques) - Abidjan
 Tél : +225 20 32 66 85 / 86, Fax : +225 20 32 66 84, Mail : brvm@brvm.org, Site Web : www.brvm.org



UCA
UNITED CAPITAL FOR AFRICA S.A.
Av. proche, rue en face de l'église Saint Michel allant vers Caboma, immeuble Comète lot 202 parcelle « d », Cotonou - BENIN
001 BP 8690 RP
uca@ucasgi.com
(229) 21 31 00 21 / 61 18 18 00
(229) 21 31 00 21
www.ucasgi.com



SGI BENIN
Carré 211 St Michel
immeuble SGI-Bénin 01 BP
4546 Cotonou.
Tél : (229) 21 31 15 41
21 31 15 71



BOA CAPITAL SECURITIES
Groupe BMCE BANK
Siège BOA Benin,
Boulevard de France
Tel : (229)
21315343/64182121



SOCIETE DE BOURSE
AGI
Immeuble de l'Africaine des Assurances
Face à la Direction de l'Emigration Immigration
01 BP 8668 RP Cotonou
contact@agi-agi.com
+229 21318733
+229 21316065



AFRICABOURSE
Avenue Steinmetz Face
Immeuble Air Gabon 01 BP
6002 COTONOU BENIN
Tél : (229) 21 31 88 35 /
21 31 88 36



BIIC Financial Services
Société de gestion et d'intermédiation
Boulevard Saint Michel
Immeuble Agence BIIC Dapokpa
01 BP. 7700 Cotonou
Tél. +229 21324875
Tél. +229 21324876
sgjbs@biic-financialservices.com

Financement des économies

L'Uemoa lève toutes les sanctions à l'encontre du Mali

Quelques jours après la décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Cedeao, la Commission de l'Uemoa a décidé de la levée des restrictions prononcées contre Bamako. Lire le communiqué.

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE

La Commission



COMMUNIQUE

A la suite de la session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO tenue le 03 juillet 2022 à Accra, les sanctions économiques et financières prises le 09 janvier 2022 à l'encontre du Mali sont levées.

Par ailleurs, la suspension des concours financiers des Institutions de financement de l'UEMOA en faveur du Mali est levée.

Fait à Ouagadougou, le 08 juillet 2022

Collectivités locales

Djougou accueille la réunion statutaire de l'Ancb

Les membres du bureau de l'Association Nationale des Communes du Bénin (Ancb) ont tenu, mardi 20 juillet 2022 à Djougou, leur réunion statutaire.

Dirigée par son Président, le Maire de la municipalité de Cotonou Luc Sètonджи Atrokpo, la rencontre a permis aux participants d'évoquer les questions d'actualité liées à la vie des communes du Bénin.

A l'ouverture des travaux, le Maire de la Commune de Djougou a souhaité la bienvenue à ses homologues maires, membres du bureau de l'Ancb avant de remercier le Président de l'Ancb Luc Sètonджи Atrokpo et le Chef de l'Etat Patrice Talon pour la synergie d'actions en faveur des réformes dans le secteur de la décentralisation pour le développement des communes du Bénin.

Dans son discours d'ouverture, le Président de l'Ancb Luc Sètonджи Atrokpo a salué la dextérité avec laquelle, le gouvernement implémente les innovations contenues dans le nouvel arsenal juridique qui régit la décentralisation dans notre pays. Il a exprimé sa gratitude au Chef de l'Etat Patrice Talon qui associe régulièrement l'Ancb à la mise en œuvre de la réforme et l'accompagne également dans son fonctionnement.

A l'endroit des membres du bureau, le Président Luc Sètonджи Atrokpo a exhorté ses collègues maires à contribuer à identifier les éventuels goulets d'étranglement qui pourraient entraver le succès de la réforme et œuvrer pour la levée de ces entraves dans un élan tout aussi dynamique



que constructif.

Au terme des travaux, le Maire de Djougou Abdoul Malik Séibou a lu une motion de soutien des membres du bureau de l'Association Nationale des Communes du Bénin (Ancb). Selon les maires membres du bureau de l'Ancb, au vu des réformes courageuses entreprises par le Chef de l'Etat Patrice Talon pour moderniser le secteur de la décentralisation, constatant la promptitude et la célérité du gouvernement dans le traitement des préoccupations des élus et considérant les efforts du gouvernement pour doter les communes en ressources humaine, matérielle et financière pour la prise en charge des défis liés au développement des communes, les membres du bureau de l'Ancb ont exprimé leur profonde gratitude au Chef de l'Etat Patrice Talon. Ils ont pris l'engagement d'accompagner toutes les initiatives

du Chef de l'Etat en vue de promouvoir le développement local et la bonne gouvernance dans notre pays. Les membres du bureau de l'Ancb ont par ailleurs, à travers une motion de remerciement lue par le maire de Kétou Lucie Sessinou, exprimé leur chaleureux sentiments de gratitude et de profonde reconnaissance pour les dispositions prises par le maire Abdoul Malik Séibou pour faciliter le séjour des maires à cette réunion du bureau national. Ils se sont dits satisfaits des mesures d'hospitalité, de sécurité, de fraternité et de convivialité offertes par les autorités et la population de Djougou.

Il faut préciser que, avant de se séparer, les Maires membres du bureau de l'Ancb ont rendu une visite de courtoisie à sa Majesté Kpèitoni Koda VI Roi de Djougou.

Emmanuel Akakpo
(Br Atacora-Donga)

Développement économique en Afrique

Diversifier les exportations de services, l'invite de la Cnuced aux Etats

Confrontés aux défis socio-économiques engendrés par la pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine, les pays africains, pour leur économie, doivent repenser la diversification de leurs exportations en tenant compte des besoins actuels. C'est ce à quoi appelle la Conférence des nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) dans son « Rapport 2022 sur le développement économique en Afrique ».



● Sylvestre TCHOMAKOU

Fortement dépendants des exportations de produits de base, les Etats africains, pour juguler la crise économique que traverse l'humanité en raison notamment de la Covid-19 et de la guerre en Ukraine, doivent diversifier leurs exportations. Selon la Cnuced, dans un contexte de Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) et d'émergence de marché de consommation, il est important pour les Etats du continent de se diversifier économiquement en stimulant leurs exportations de services à forte valeur ajoutée, en élargissant l'accès des entreprises privées aux services financiers, en exploitant les nouvelles technologies financières et en mettant en œuvre des politiques efficaces. Pour l'organisation, les services à forte intensité de connaissances, tels que les technologies de l'information et les services financiers, pourraient changer la donne en Afrique. Ils ne représentent que 20% des exportations de services du continent, offrant ainsi une immense marge de progression. Mieux, « le secteur des services en Afrique est dominé par des activités à faible valeur ajoutée, ce qui l'empêche de soutenir les activités productives des secteurs industriels, manu-

facturiers et agricoles.

Le commerce des services est également faible en Afrique. Entre 2005 et 2019, les services ne représentaient que 17 % des exportations du continent. Les voyages et les transports représentaient environ les deux tiers, avec une forte concentration dans les secteurs traditionnels ».

Pour lui insuffler un nouvel élan, la CNUCED stipule que le continent devrait promouvoir l'utilisation d'intrants à forte intensité de connaissances et de technologie pour permettre la fabrication et l'exportation de biens et de services plus complexes. Le rapport indique que des technologies et des services modernes tels que la blockchain peuvent améliorer l'accès à des marchés diversifiés et compétitifs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent. L'intensification du commerce des services permet également de réduire la dégradation de l'environnement causée par l'exploitation des ressources naturelles. Pour diversifier les économies, la CNUCED demande aux pays africains de mettre en œuvre des politiques visant à mieux connecter le commerce des services à forte valeur aux autres secteurs, en particulier au secteur manufacturier. Les pays doivent également réduire les coûts du commerce des services, supprimer les politiques protectionnistes, déployer la numérisation et renforcer les compétences

des travailleurs dans ce secteur.

Des politiques d'exportation efficaces pour la Zlecaf La Zone de libre-échange continentale africaine, qui vise à créer un marché unique pour les 1,4 milliard d'habitants du continent, peut également stimuler la diversification des exportations, indique le rapport. Mais pour en tirer le meilleur parti possible, les pays africains doivent mettre en œuvre des politiques de renforcement des capacités productives, d'industrialisation, d'incitation à l'investissement, d'amélioration de l'intégration régionale et des infrastructures. Par ailleurs, la Cnuced prévient que les chocs économiques mondiaux, le changement climatique, entre autres, défis pourraient saper les efforts de diversification des exportations de l'Afrique si les pays ne mettent pas en place les bonnes politiques et réglementations et ne renforcent pas les capacités institutionnelles.

Alors que le monde fait face à une crise du pouvoir d'achat, 58 millions de personnes vivant juste au-dessus du seuil de pauvreté en Afrique risquent de sombrer dans la pauvreté en raison des effets combinés de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine, selon un récent rapport du Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière.

Rendez-vous économiques

EVENEMENTS	DATE	LIEUX	ORGANISATEURS/CONTACTS
« Africa Expo 2022 »	15-17 Juillet 2022	Malaisie	(+603) 8077 0666 E-mail : hello@africa-xpo.com
5e Congrès mondial d'agroforesterie	17-20 Juillet 2022	Canada	https://www.agroforestry2022.org/fr
Exposition Internationale sur l'Agroalimentaire- MIACES 2022	26-28 Juillet 2022	Malaisie	Tél : + 601 628 322 91 E-mail : thana@myeventsinternational.com Web : www.myagricommodity.com
1 ^{ère} session des 4e pourparlers sur le climat en Afrique	27-29 Juillet 2022	Maputo, Mozambique	https://www.uneca.org/events/upcoming-events
Atelier de l'AGN et les points focaux nationaux	2 - 3 Août 2022	Addis-Abeba, Éthiopie	https://africangroupofnegotiators.org/
Semaine Africaine du Climat 2022	29 Août 2022 - 2 Septembre 2022	Malabo, Gabon	https://unfecc.int/fr/ACW2022
6 ^e Conférence des Ministres Africains Chargés de l'Etat Civil	24-28 Octobre 2022	Addis-Abeba, Éthiopie	https://www.uneca.org/fr/6COM-RCR
Foire commerciale intra-africaine	21-27 novembre 2023	Abidjan, Côte d'Ivoire	https://www.intrafricantradefair.com/

HOROSCOPE finance

Bélier Au cours de cette journée un peu chancelante, gardez-vous de toute spéculation ; laissez ce genre de risque aux aventuriers professionnels. Regardez-y à deux fois avant de prêter de l'argent à des personnes qui ne sont pas tout ce qu'elles s'efforcent de paraître. Certains natifs tireront profit d'un second métier ou d'un passe-temps.

Taureau Avec Mercure dans votre camp, vous n'aurez aucun mal à équilibrer votre budget, et pourriez même bénéficier d'un apport d'argent imprévu et... bienvenu. Neptune, l'un des astres qui dirigent pour vous le plan financier, travaillera de concert avec Saturne, une planète d'organisation, ce qui vous aidera à agir en excellent gestionnaire.

Gémeaux Côté argent, il faudra vous serrer la ceinture. Si vous vous laissez aller à multiplier les dépenses superflues, l'équilibre de votre budget ne tardera pas à être compromis.

Cancer Vous allez probablement dépenser sans compter et pas toujours à bon escient. Ne soyez pas aussi large : on va finir par abuser de votre gentillesse. Sachez que l'estime et l'amitié ne s'achètent pas. Comptez plutôt sur vos compétences et vos qualités de cœur.

Lion Avec l'appui musclé de Neptune en bons aspects, vous passerez une journée sans problème financier et pourrez même espérer des rentrées conséquentes ou une prime quelconque. Si votre métier touche de près ou de loin la joaillerie, faites preuve de vigilance et de prudence dans vos diverses transactions.

Vierge Pluton, en aspect harmonieux, devrait jouer positivement pour vous en matière financière, vous aidant à augmenter vos revenus, à choisir de meilleurs placements, et à vous lancer dans des investissements rentables. Pour quelques natifs, un héritage est possible.

Balance Autant le préciser tout de suite : cette configuration de Saturne n'augure rien de fameux dans le secteur finances. Au mieux, elle vous contraindra à accepter une période de restriction. Au pire, elle va provoquer de nombreux retards dans des rentrées d'argent, ce qui vous obligera à refaire vos comptes. En attendant que la situation se rétablisse, ce qui ne saurait tarder, essayez de ne pas en faire une maladie.

Scorpion Resserrez les cordons de votre bourse, sinon vous craquerez pour un oui pour un non. Et ce ne sera vraiment pas le moment ! D'autres dépenses, indispensables celles-là, vont se présenter : tâchez d'y faire face.

Sagittaire Sur le plan financier, votre côté plutôt rêveur et insouciant pourra vous faire rater d'excellentes occasions que vous offrira Saturne. Aussi serait-il utile, en cette journée, de vous adjoindre l'aide d'une personne plus réaliste et plus compétente.

Vendredi 1er Avril 2022

L'environnement astral de la présente journée pourra vous ouvrir l'appétit pour les gains pécuniaires au point de dépasser tous vos espoirs. La spéculation, en particulier, sera très alléchante et, pour une fois, vous feriez bien de succomber à la tentation. On ne peut évidemment prétendre que l'opération se fera sans risques, mais ceux-ci seront acceptables si vous savez vous cantonner dans les limites raisonnables.

Capricorne

La Lune en cet aspect vous donnera de la combativité, mais aussi un besoin de satisfaire toutes vos envies de luxe et de prodigalité. Soyez raisonnable : évitez les dépenses inutiles, pour ne pas vous priver du nécessaire.

Verseau Votre jugement en matière de finances sera obnubilé aujourd'hui par l'action hostile de Pluton mal aspecté. Vous risquez fort de faire une mauvaise évaluation de la conjoncture. Ce ne sera donc pas le moment de vous lancer dans des spéculations trop importantes.

Poissons Soyez d'une extrême prudence dans vos dépenses, en particulier si elles impliquent un emprunt de longue durée. Les dettes sont faciles à contracter et les dépenses plus faciles encore à effectuer, mais les remboursements seront plus pénibles qu'il n'y paraît : voilà le piège qui vous attend ! Et tout le monde sait aussi que "les dettes réduisent l'homme libre en esclave" (Publilius Syrus).

L'économiste

Premier Quotidien Economique du Bénin

Journal spécialisé d'information d'analyse et d'investigation économique, financière et boursière Edité par l'Agence de Communication "CHEZ VOUS"

N° 0997 MISP / DC / SG / DAI / SCC du 25 / 10 / 2007

Sikèkòdji zone résidentielle, 2^{ème} rue à droite en quittant le carrefour Marina pour la Mairie de Cotonou, carré N°83

Email : leconomistbenin1@gmail.com

Site : www.leconomistbenin.com

Directeur Général

Léonard DOSSOU
(00229) 95 429 626 / 97 096 417

Assistant du Directeur Général

Calixte ADIYETON
(66 232 545)

Secrétaire caissière

Ella Viviane HOUEHOMEGAN (97 14 85 43)

Directeur de publication

Jules AFFODJI

Rédacteur en chef

Calixte ADIYETON
(66 232 545)

Secrétaire de rédaction

Abdul Wahab ADO
(66656265)

Rédacteurs

Nestor DEHOUINDJI
Félicienne HOUËSSOU
(96 92 43 46)

Bidossessi WANOU
(67 20 33 27)

Sylvestre TCHOMAKOU
Hubert DOSSOU
Falco Vignon

Raoul Gandaho

(Correspondant Ouémé Plateau)

Mouhamed Bouhari SAÏDOU

(Br. Borgou/Alibori)

Jules Daniel Mahuto

(Correspondant Zou-colline)

Modeste COCO (Consultant)

Représentant de l'Economiste du

Bénin en Europe, Bureau de Paris:

Franck Vial, correspondant France

de l'Economiste du Bénin

Tel +330671790990

Mail : eco.benin.paris@gmail.com

Directrice commerciale

Rigel BATCHO
(69190880)

Graphiste

Gisèle NOUDAÏKPON
(62323855)

Développement du Bénin

Une vision de planification à l'horizon 2060 en projet

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 20 juillet 2022, pour sa séance hebdomadaire. A l'occasion, plusieurs dossiers ont été examinés et des nominations prononcées dans les Unités de formation, écoles et département des Universités nationales. Entre autres sujets au cœur du conseil, la formulation de la vision nationale du développement du Bénin en 2060.

● Falco VIGNON

La planification constitue une étape primordiale pour aller au développement. C'est également le fruit d'une mobilisation et d'une synergie d'actions de toutes

les composantes sociales du peuple et des institutions aussi bien du public que du privé. C'est dans cette perspective que le gouvernement du Bénin a élaboré un cadre susceptible de servir de canevas et faciliter une meilleure mise en œuvre

des différentes stratégies. Dès lors, le cadre opérationnel a été défini pour la formulation de la vision. Cette décision du gouvernement porte en elle-même les preuves d'une anticipation car, le document qui sert de guide au Bénin est dé-

nommé vision Alafia 2025 et devrait venir à terme à cette échéance. Mais le gouvernement n'a pas voulu attendre l'expiration pour entamer les diligences d'un nouveau bréviaire de développement. Ce nouveau document à élaborer

s'appuiera sur les acquis du programme précédent et les autres notamment le Programme d'actions du gouvernement (PAG) en ses tomes I, 2016-2021 puis 2, 2021-2026. Entre le second semestre 2020 qui a démarré et le second semestre de

2026, le nouveau plan sera en implémentation sous la coordination du ministre d'Etat chargé du développement et de la coordination de l'action gouvernementale, Abdoulaye Bio Tchané.

REPUBLIQUE DU BENIN
Président: Assouf Ouédrao
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT
N° 26/2022/PR/SGG/C/MOU/ORD

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 20 juillet 2022, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République. Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

I-1. Modalités de mise en œuvre de l'auto-assurance de l'Etat pour la couverture des biens culturels publics.

Le présent décret vise une protection efficace des biens culturels en vue de l'émergence d'une économie touristique, culturelle et artistique. Elle s'étend aux activités de promotion et de circulation des œuvres. Le texte qui l'organise intervient en application de la loi n°2021-09 du 22 octobre 2021 portant protection du patrimoine culturel en République du Bénin.

Ainsi, l'auto-assurance porte sur la perte, le vol et les dommages que pourraient subir ces biens publics, les détériorations diverses dont ils peuvent être l'objet à la suite d'un vol, d'un incendie, d'une explosion, d'une grève, d'un acte de vandalisme, les dégâts causés par les eaux, etc.

I-2. Mise en œuvre des registres communaux des personnes physiques.

La loi assigne aux communes la tenue de deux registres des personnes physiques établies sur leur territoire, l'un pour les nationaux et l'autre pour les ressortissants étrangers.

La mise en œuvre de ces registres répond au besoin de recueillir les données des résidents communaux, lesquelles servent notamment à consolider ou mettre à jour le registre national des personnes physiques, attribuer le numéro personnel d'identification, reconstituer l'état civil des personnes.

Tous les citoyens inscrits sur le registre communal sont pris en compte lors du recensement de la population.

Au terme du présent décret, cette inscription est effectuée soit à la naissance, soit lors de l'installation sur le territoire national, par une déclaration à la mairie du lieu où la personne a choisi de fixer sa résidence principale ; et cette déclaration concerne l'ensemble des personnes composant le foyer.

De même, tout changement de résidence principale doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la mairie de la commune du nouveau domicile. Elle est obligatoire, même s'il n'y a pas de changement de commune et devra intervenir dans les huit jours ouvrables suivant le déménagement.

Les ministres concernés veilleront à l'application diligente de ces dispositions réglementaires.

Par ailleurs, d'autres mesures normatives ont été adoptées. Il s'agit notamment des décrets portant :

- régime spécial de l'évaluation environnementale et sociale applicable dans la zone économique spéciale de Glo-Djigbé ;
- création, attributions, organisation et fonctionnement du cadre institutionnel de mise en œuvre du processus de formulation de la vision nationale de développement 2060 de la République du Bénin ;
- approbation des statuts de la Société « Dépôts pétroliers du Bénin S.A. » et nomination des membres de son conseil d'administration ;
- approbation des statuts du Bureau béninois du droit d'auteur et des droits voisins, puis nomination des membres de son conseil d'administration ;
- modalités pratiques et opérationnelles de la reconstitution générale des actes d'état civil.

II- Communications.

II-1. Formulation de la vision nationale de développement 2060.

Un tel exercice, de par sa portée, nécessite l'adhésion de tous les acteurs de développement et la prise en compte de leurs aspirations. Qu'il s'agisse des institutions publiques, du secteur privé, des élus locaux, de la société civile, des leaders religieux, des partenaires sociaux ou encore de la diaspora.

Pour faciliter l'implication de toutes les compétences aux fins d'une mise en œuvre harmonieuse du processus, il sied que soit institué le cadre opérationnel chargé de coordonner et de suivre la formulation de la vision

2060, de valider les documents élaborés et d'assurer la mobilisation des différentes couches de la population.

Le précédent document de cette nature arrive à terme en 2025. D'ici à cette échéance, il convient de doter notre pays d'une nouvelle vision prospective. A cet effet, il est envisagé de retenir l'année 2060 comme horizon afin de projeter l'image souhaitée du Bénin, 100 ans après son indépendance.

Cette action aura pour base l'évaluation de l'opérationnalisation du document Bénin Alafia 2025, la capitalisation des bonnes pratiques issues des Programmes d'Action du Gouvernement 2016-2021 et 2021-2026 ; et consistera à définir les grandes orientations de développement.

La feuille de route subséquente a été adoptée et prévoit que le processus s'implémente du second semestre 2022 au second semestre 2026.

Le ministre du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale, assurera la conduite efficiente de cette opération majeure.

II-2. Approbation du document de politique nationale de la recherche et de l'innovation.

En raison de leur faible valorisation, les résultats de recherche n'ont pas d'impact avéré notamment aux plans économique et social, de même que s'agissant de l'accroissement de la production industrielle et du développement de l'entrepreneuriat.

Pour inverser cette tendance, le Gouvernement a prescrit la restructuration et le repositionnement du secteur de la recherche en lien avec les besoins réels et les contraintes de l'économie.

C'est ainsi que par un processus participatif, les acteurs du sous-secteur de la recherche ont élaboré le document de « Politique nationale de Recherche et de l'Innovation ».

La vision qui le sous-tend est de faire de la recherche et de l'innovation, des vecteurs de progrès et d'équité sociale en tenant compte de la dimension spatiale de développement, aux fins d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble des populations à l'horizon 2030 à travers :

- la diversification de la production agricole ;
- la transformation agro-industrielle et la participation accrue aux échanges internationaux ;
- l'exportation des connaissances par les innovations et les biotechnologies.

L'objectif est qu'à l'échéance fixée, notre pays connaisse un renouveau scientifique et technologique qui fera de lui une référence aux plans régional et continental.

En adoptant ce document de politique, le Conseil a instruit le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique d'œuvrer à son application efficiente.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Sous cette rubrique, le Conseil a autorisé :

- la participation du Bénin à la session de présentation de son rapport national sur la mise en œuvre de la convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale à Genève, en Suisse du 6 au 12 août 2022 ; puis
- la participation aux réunions statutaires et autres rencontres à l'extérieur de plusieurs ministères, au titre de l'année 2022.

IV- Mesures individuelles.

Le Conseil a procédé à une 3^{ème} vague de nominations des responsables des Unités de Formation et de Recherche dans les universités publiques, ainsi qu'il suit :

✓ A l'Université d'Abomey-Calavi

Directeur adjoint de l'Ecole nationale d'économie appliquée et de management

Monsieur Jean Théophile A. AGADAME

Directeur de l'Ecole nationale d'administration

Monsieur Eric A. MONTCHO

Directeur de l'Institut national médico-sanitaire

Madame Lisette ODOULAMI YEHOUESSI

Directeur adjoint de l'Ecole des infirmiers/infirmières de l'Institut national médico-sanitaire

Monsieur Constant ADJEN

Directeur adjoint de l'Ecole nationale des sciences et techniques de l'information et de la communication

Monsieur Raphaël YEBOU

Directeur de l'Institut national des métiers d'art, d'archéologie et de la culture

Monsieur Romuald TCHIBOZO

Directeur adjoint de l'Institut national des métiers d'art, d'archéologie et de la culture

Monsieur Didier N'DAH

Directeur adjoint de l'Institut national d'éducation physique et sportive

Monsieur Albert TITO

Directeur adjoint de l'Ecole normale supérieure

Monsieur David M. BALOUBI

Doyen de la Faculté des sciences de la santé

Monsieur Josué AVAKOUDJO

Vice-doyen des Ecoles de la faculté des sciences de la santé

Madame Angèle AZON KOUANOU

Vice-doyen de la Faculté des sciences économiques et de gestion

Monsieur Maxime Jean-Claude HOUNYOVI

Vice-doyen de la Faculté des sciences et techniques

Madame Alice KPOTA

✓ A l'Université de Parakou

Directeur adjoint de l'Ecole nationale de formation des techniciens supérieurs en santé publique et surveillance épidémiologique

Madame Nouéssèwa Fanny Maryline HOUNKPONOU AHOUGNAN

Directeur de l'Institut universitaire de technologie

Monsieur Aboubacar KISSIRA

Directeur adjoint de l'Institut universitaire de technologie

Monsieur Boris LOKONON

Vice-doyen de la Faculté des sciences économiques et de gestion

Monsieur Alexis ABODOHOUI

Vice-doyen de la Faculté de droit et de sciences politiques

Monsieur Clotaire AGOSSOU

Directeur de l'Ecole nationale de la statistique, de la planification et de la démographie

Monsieur Epiphane SODJINOU

✓ A l'Université Nationale d'Agriculture

Directeur de l'Ecole de génie rural

Monsieur Hyppolite AGADJIHOUEDE

Directeur de l'Ecole d'horticulture et d'aménagement des espaces verts

Madame Martine ZANDJANANKOU TACHIN

Directeur adjoint de l'Ecole de gestion et d'exploitation des systèmes d'élevage

Monsieur Razak OSSE

Directeur de l'Ecole des sciences et techniques de conservation et de transformation des produits agricoles

Monsieur Wilfried PADONOU

Directeur de l'Ecole de foresterie tropicale

Monsieur Belarmain FANDOHAN

Directeur de l'Ecole d'agrobusiness et de politiques agricoles

Monsieur Emile HOUNGBO

✓ A l'Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques

Directeur de l'Ecole normale supérieure de l'enseignement technique de Lokossa

Monsieur Lambert Gustave DJEDATIN

Directeur adjoint de l'Ecole normale supérieure de l'enseignement technique de Lokossa

Monsieur Bernardin Jean Robert KLOETOE

Directeur de l'Ecole nationale supérieure de génie énergétique et procédés

Monsieur Danvidé Antonin KANFON

Directeur adjoint de l'Ecole normale supérieure de Natitingou

Monsieur Kwési Attindékoun Nikita TOPANOU

Vice-doyen de la Faculté des sciences et techniques de Natitingou

Monsieur Houssou Raymond FATONDJI.

Fait à Cotonou, le 20 juillet 2022,
Le Secrétaire Général du Gouvernement,
Edouard OUIN-OURO.

Réforme de la décentralisation

Etapes franchies et prochains pas à poser au Bénin

Après bientôt deux décennies de mise en œuvre, il est apparu nécessaire et impérieux de revoir certains aspects de notre système de décentralisation qui s'est révélé de moins en moins apte à répondre efficacement aux besoins actuels des populations dans un environnement en pleine mutation structurelle et conjoncturelle par endroits. C'est dans ce contexte que la nécessité de la réforme s'est d'ailleurs avérée encore plus opportune pour le Gouvernement.

Amorcée le 02 juin 2021, la réforme structurelle du secteur de la décentralisation ambitionne d'améliorer la gouvernance communale afin de créer une dynamique de valorisation des potentialités locales. A cet effet, elle vise plusieurs objectifs. Il s'agit de : assurer l'efficacité du pilotage et de la gestion de l'administration communale ; réduire les interférences politiques dans la gestion administrative et des ressources communales ; donner plus de visibilité aux actions publiques de développement dans les communes. Dans ce cadre, plusieurs résultats sont notés avec pour référence, le vote de la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin qui consacre les nouvelles orientations données à notre processus de décentralisation.

Pour le premier objectif, il est créé au niveau communal, en plus du conseil communal, deux nouveaux organes, l'un sur le plan stratégique (le conseil de supervision, présidé par le maire) et l'autre, responsable de la coordination de la gestion opérationnelle (le Secrétaire exécutif de mairie). Cette innovation vient non seulement renforcer le rôle du politique dans son pouvoir décisionnel et de contrôle mais aussi séparer les fonctions politiques de celles à caractère administratif et technique relevant plus de l'exécution. De ce fait, en respect d'un des principes fondamentaux qui gouvernent la gestion axée sur les résultats, le Secrétaire exécutif est donc astreint à certaines obligations vis-à-vis du maire sur la base d'un contrat d'objectif dont les clauses doivent être sous-tendues

par un esprit visant l'intérêt général et par effet de conséquence, le développement local à travers une satisfaction durable des besoins des populations à la base. C'est ailleurs pour cette raison fondamentale que le niveau d'encadrement a été relevé au niveau communal et infra-communal tout en veillant à réduire les interférences politiques quant à leur désignation. Ainsi, en ce qui concerne le deuxième objectif, il est mis en place un fichier national des principales Fonctions administratives et techniques des mairies aux fins de mettre à disposition des communes des cadres de conception capables de conduire/opérationnaliser les politiques de développement local, d'améliorer la reddition de comptes et de lutter plus efficacement contre l'impunité. Dans ce cadre, le Secrétaire exécutif est un cadre de haut niveau, d'ancienneté conséquente dans la fonction publique possédant les compétences et aptitudes requises dans les domaines de l'administration générale et territoriale, de la gestion des entreprises, du management des services publics, de la planification du développement local, de la gestion des projets et développement local, en droit, administration des finances et du trésor ou des impôts, en management des



ressources humaines ou option équivalente et ayant un nombre d'années d'expériences professionnelles pertinentes en relation avec la fonction. Dans le cadre de ses fonctions, le Secrétaire exécutif est accompagnée cinq (05) autres hauts cadres, ayant effectivement pris fonction à cette date et tous tirés au sort, juste pour mitiger les pesanteurs politiques, pouvant constituer des risques de contre-performance dans la gestion administrative et des ressources communales. Par ailleurs, au niveau infra-communal, la réforme a procédé au relèvement du degré de qualification des cadres. Les autres agents communaux, après un état des lieux, seront efficacement redéployés pour assurer l'animation des différents services techniques des mairies.

Aussi, est-il actuellement en cours de finalisation, les organigrammes types par catégorie de communes et les manuels de procédures dont la mise en œuvre est sujette à l'avis favorable de l'Association nationale des communes du Bénin, dans le respect de l'approche participative et inclusive qui a gouverné le déroulement du processus à ce jour.

Protocole d'accord de partenariat

Gouvernement-Communes

Quant au dernier objectif, les réflexions sont en cours, sur la base des dispositions du protocole d'accord de partenariat Gouvernement-Communes, pour la transformation du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) en Fonds d'Investissement Communal (FIC). Cette mutation pour laquelle les études préliminaires ont été faites, a pour principal but d'offrir aux communes la possibilité d'accéder à des sources de financement plus innovantes, sans remettre en cause les principes et mécanismes traditionnels du FADeC. Ainsi, tous les guichets actuels actifs au niveau du FADeC que sont le FADeC Affecté et le FADeC non Affecté décomposé chacun en crédits de fonctionnement et d'investissement sont maintenus. A ces guichets classiques s'ajouteront de nouveaux instruments relatifs notamment, à l'emprunt, l'accès au marché financier, le fonds vert ou la finance climat, le partenariat public-privé, etc. En attendant la fin du processus, tout le dispositif du FADeC reste en place. Pour preuve, en vue d'assurer le fonctionnement normal des mairies, il a été déjà mis à disposition des ressources FADeC fonctionnement et progressivement des moyens

matériels conséquents en appui aux efforts consentis par les Collectivités territoriales. En somme, il est à noter que l'ensemble de ce processus de la réforme a été conduit par des comités techniques successifs composés en majorité des représentants des hauts cadres techniques du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, des hauts cadres techniques des communes du Bénin, des Maires représentants de l'Association nationale des communes du Bénin, des hauts cadres techniques du Ministère de l'Economie et des Finances, etc. avec l'appui technique d'experts en gouvernance locale, sous la supervision d'un comité stratégique constitué éminemment des Ministres de la République.

Les textes d'application du code de l'administration territoriale

Pour faciliter la mise en œuvre de la réforme, des textes d'application du code de l'administration territoriale ont été déjà pris. Il s'agit de : décret n°2022-111 du 16 février 2022 portant attributions du préfet, organisation et fonctionnement des départements ; décret n°2022-112 du 16 février 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Conférence administrative départementale ; décret n°2022-113 du 16 février 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil départemental de concertation et de coordination ; décret n° 2022-190 du 16 mars 2022 fixant les rémunérations et les avantages

des maires, des adjoints au maire, des secrétaires exécutifs, des présidents de commission, des chefs d'arrondissement, des conseillers communaux, des chefs de village ou de quartier de ville ; décret n° 2022-191 du 16 mars 2022 portant mise en place du fichier national des principales Fonctions administratives et techniques des mairies ; décret n°2022-303 du 25 mai 2022 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes ; décret n°2022-305 du 25 mai 2022 fixant les modalités de contribution de l'État à la rémunération des hauts responsables administratifs et techniques des mairies et le cadre desdites rémunérations ; décret n°2022-319 du 1er juin 2022 fixant les critères de catégorisation des communes en République du Bénin ; décret n°2022-320 du 1er juin 2022 portant catégorisation des communes en République du Bénin ; décret n°2022-321 du 1er juin 2022 fixant le cadre général des règlements intérieurs des conseils communaux ; décret n°2022-322 du 1er juin 2022 fixant les conditions et modalités de délégation de pouvoirs et de signature du Maire et du Secrétaire exécutif. Plusieurs autres textes d'application du code et outils de gestion des communes sont actuellement en cours de finalisation, sous la responsabilité de la Cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes, coordonnée par un ancien secrétaire général de mairie auquel est adjoint un haut cadre du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale et dont les membres sont pour l'essentiel d'anciens hauts cadres émérites des mairies.

CAN 2022 Féminine

Le Sénégal disputera les barrages pour le Mondial 2023

L'équipe féminine du Sénégal disputera les barrages d'accès à la Coupe du monde 2023 en février en Nouvelle-Zélande. Les Sénégalaises ont décroché leur billet face à la Tunisie (0-0, 4-2 aux tirs au but), ce 17 juillet à Casablanca, en match de classement de la CAN 2022. Cette fois, les Sénégalaises

n'ont pas craqué aux tirs au but, contrairement à ce qui leur était arrivé en quart de finale de la CAN 2022 Féminine, face à la Zambie. Même si l'attaquante Hapsatou Diallo a vu sa tentative repoussée par la gardienne de but adverse Nisren Zenzi (entrée en jeu exprès), les Lionnes ont cette fois été les meilleures dans

cet exercice, les Tunisiennes échouant par Mariem Houij et Ghada Ayadi. Entre le Sénégal et la Tunisie – dont c'était également la deuxième participation à la CAN – ce seront donc les Ouest-Africaines qui disputeront un tournoi international de repêchage pour la Coupe du monde 2023, en février en Nouvelle-Zélande.

« Il y a toujours une seconde chance »
« On est très heureuses et très fières de nous, de toute l'équipe, a réagi la milieu de terrain Bineta Seck après la rencontre. Il ne faut jamais baisser les bras. Il y a toujours une seconde chance et il faut savoir la saisir ». Sénégalaises et Tunisiennes ont été au coude à coude durant

toute cette partie, les deux sélections se procurant plusieurs occasions franches. Mais personne n'a trouvé la faille, ce 17 juillet à Casablanca. Bineta Seck assure qu'elle et ses coéquipières ont alors su rester calme et ne pas trop repenser à leur échec face aux Zambiennes. « Ça a été un peu difficile à

digérer mais on sait comment est le football. Donc, on a réussi à passer à autre chose », souligne-t-elle. « Le contrat est rempli même si on se dit qu'on aurait pu aller plus loin. Mais on ne va pas être trop gourmand, conclut le sélectionneur Mame Moussa Cissé.

RFI



22 JUIN 2017 - 22 JUIN 2022
5 ans du MCA-Bénin II



BILAN

EXÉCUTION GLOBALE AU NIVEAU FINANCIER*

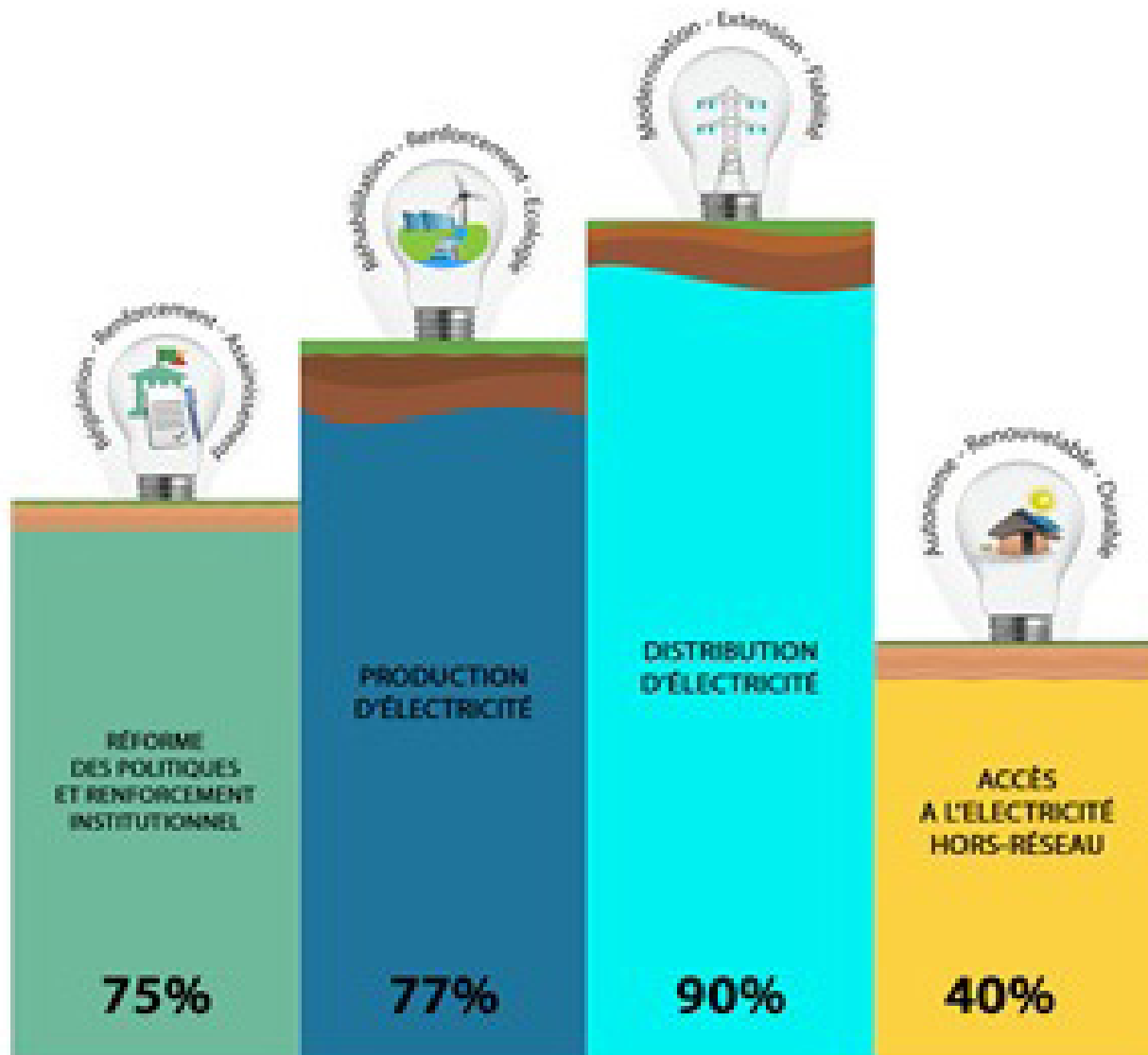
Engagements cumulés



Décaissements cumulés



AVANCEMENT PHYSIQUE*



*au 30 juin 2022



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT - BENIN II
Disponibilité d'une énergie électrique efficace et fiable
pour une croissance économique forte et durable

www.mcabenin2.bj

